

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS SUIVEZ ?

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

adherer.snuipp.fr
— 1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES —

[Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021](#)
[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°36

Sommaire :

Bas les masques, Jour de carence, Permutations, CRPE, Direction, Congé de présence, Grenelle, Action, REP, PIAL, Forfait mobilité, Positions administratives, Postes adaptés



[Lâchez nous la grappe !!](#)_

Le collectif "bas les masques" vient de récidiver en envoyant un message à toutes les écoles du département.

Si l'objectif est d'intimider, ils nous trouveront sur leur chemin !

Le SNUipp-FSU s'est adressé à nouveau au Dasen sur cette question.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Vous trouverez ci-dessous un nouveau du "collectif bas les masques" adressé à toutes les écoles et établissements.

Le SNUipp-FSU vous demande à nouveau une intervention énergique afin de faire cesser les agissements de ce collectif irresponsable.

Celui-ci pollue la vie des écoles et notamment celle des directrices et directeurs.

Respectueuses salutations

Gilles JEAN

secrétaire départemental

Par ailleurs voici la réponse faite début novembre par le Dasen au SNUipp-FSU :

"Concernant le refus du port du masque, l'inspecteur d'académie a envoyé aux IEN ce jour, jeudi 5 novembre 2020, un courrier rappelant les références des textes et notamment l'article 36 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, afin de permettre aux directeurs et directrices d'école de pouvoir répondre réglementairement aux parents d'élèves qui contesteraient l'obligation du port du masque pour les élèves des écoles élémentaires.

Il a été rappelé la conduite à tenir lorsqu'un élève se présente sans masque à l'école. Il convient de lui en donner un. Si l'élève persiste à ne pas porter le masque, il est alors isolé du groupe et les parents sont appelés pour dialoguer avec eux. En cas de persistance ou de récurrence, les parents récupéreront leur enfant."

Tenez nous courant des agissements de ces parents



Le jour de carence dans la fonction publique supprimé pour les cas de Covid

La situation est, il est vrai, ubuesque puisque l'indemnisation des cas contacts est prévue au premier jour en attendant le résultat du test, mais un agent déclaré positif qui se voit ensuite prescrire un arrêt maladie voit son traitement amputé d'1/30e.

La FSU et le SNUipp n'ont cessé de dénoncer cette situation.

Le jour de carence « génère un report du recours aux soins, délétère pour la santé des agents, coûteux pour la Sécurité sociale, [favorisant] la transmission des pathologies [...]

en contrevenant à la prévention de l'épidémie puisqu'il est une incitation à minorer tout symptôme »

Une fois la loi de Finances pour 2021 promulguée, la dérogation va faire l'objet d'un décret pris après consultation des syndicats de fonctionnaires ainsi que du comité d'évaluation des normes.

Elle entrera en vigueur le 1er janvier.

L'amendement prévoit que la mesure s'appliquera tant que durera l'état d'urgence, dont le terme est fixé aujourd'hui au 16 février, mais elle devrait se prolonger ensuite.



ATTENTION: fermeture du serveur DEMAIN Mardi 8 DECEMBRE MIDI

A compter du 9 décembre:

récépissé adressé dans les boîtes aux lettres IPROF

A vérifier, à corriger le cas échéant, à signer et à renvoyer dans tous les cas à la Dsden avant le 16 décembre avec les PJ éventuelles

AVEC COPIE au SNUipp-FSU pour vérification du barème

Notre dossier spécial, notre plate-forme, le calendrier: tout est [ICI](#)

Une question ? Un doute ?

N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU !



**Nombre de places aux concours 2021:
irresponsable !**

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2021 aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeur-es des écoles est fixé à 9 890 postes, **soit 900 places de moins qu'en 2020.**

Et dans le même temps ce sont de très nombreux contractuels dans tout le pays !

► **80 possibilités pour les Alpes Maritimes.**

POURVOIR aux besoins, OUI ! Mais pas comme cela !

Lire la suite: [ici](#)



Direction : il y a urgence !

Cette période inédite de crise sanitaire place les équipes enseignantes dans un environnement de travail très dégradé. Les directrices et directeurs d'école sont particulièrement exposés : sollicitations multiples, adaptation permanente, emploi du temps intenable... Ce cumul extraordinaire fait exploser les difficultés ordinaires qu'ils et elles rencontrent déjà.

Lire la suite



Congé de présence parentale

Ce congé est destiné au père ou à la mère fonctionnaire, lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants.

Le congé de présence parentale n'est pas rémunéré, mais il peut être possible de percevoir l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Lire la note d'information + formulaire de demande:

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article8716>

N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU pour toute question !



La FSU et le SNUipp quittent le Grenelle de l'Éducation

Alors que la période est très compliquée en raison notamment de la crise sanitaire, ce n'est certainement pas du côté des discussions ficelées du « Grenelle » de l'éducation qu'il faudra attendre des réponses aux problèmes de l'école.

Quel est le point commun entre un rugbyman, une policière, un DRH d'un groupe privé, un psychiatre des armées ou encore une professeure de sciences des gestions ? Et bien ils sont tous allés à l'école... Et cela leur confère une certaine autorité qui leur permet de mener des ateliers du soi-disant « grenelle » de l'éducation qui a démarré au mois d'octobre et qui devrait se poursuivre jusqu'en février, sur la revalorisation des enseignants, leur formation ou la pédagogie de l'éducation civique...

[Lire la suite](#)



#Unplandurgencepourlécole

Grève le 26 janvier !

Après une grève d'avertissement en novembre et suite à un Grenelle de non-dialogue social, 6 organisations et fédérations syndicales appellent à la grève le 26 Janvier prochain, parce qu'il est urgent d'obtenir pour l'école les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Si l'épidémie recule, les problèmes, eux, restent : Non-remplacements de personnels absents rendant impossible le respect du protocole, injonctions contradictoires permanentes, classes toujours aussi chargées, fatigue encore plus grande qu'à l'habitude...

Cette situation est le résultat de la politique d'un ministre hors-sol qui n'a tiré aucune leçon de la première vague de la crise sanitaire et continué ce qu'il avait déjà entamé.

[Lire la suite](#)



Vers la fin des Rep ?

Le ministère, le 19 novembre dernier, a annoncé le lancement d'une expérimentation sur l'évolution des REP à la rentrée 2020-2021. Loin d'être à la hauteur des attentes, ces annonces inquiètent et sonnent le glas de 40 ans de politique nationale d'éducation prioritaire.

Dans la droite ligne des propositions du rapport Azéma Mathiot, la rue de Grenelle expérimente un nouveau pilotage des établissements classés REP dans trois académies : Lille, Marseille et Nantes. La carte des REP sera remplacée par des « contrats d'accompagnement locaux », d'une durée de 3 ans, conclut au sein de chaque unité éducative.

[Lire la suite](#)

Dans notre département la FSU 06 organise des états généraux de l'éducation prioritaire le 8 décembre.

Le SNUipp-FSU invite également la profession à participer aux Etats généraux de l'éducation prioritaire de la FSU organisés au niveau national le 28 janvier 2021.

Modalités à suivre.



Généralisation des PIAL: l'inclusion, priorité nationale ??

Ou masque de la pénurie ?

Une réunion s'est tenue à la Dsden le 2 décembre 2020, relative aux PIAL - Pôle inclusifs d'accompagnements localisés -. Cela fait suite à la demande du SNUipp-FSU 06 formulée à l'occasion de l'audience de rentrée avec le DASEN.

Le SNUipp-FSU y a tenu toute sa place avec vigilance et sérieux en soulevant à cette occasion de nombreuses questions et problématiques.

Nous avons également demandé et obtenu la tenue d'un groupe de travail avant la fin de l'année (avril/mai 2021) pour faire le point sur toutes les questions encore en suspens.

Lire le compte rendu : [ici](#)



Le SNUipp-FSU a interrogé dès la rentrée et à plusieurs reprises la Dsden au sujet de l'application des textes concernant la mise en place du forfait mobilité durable suite à la publication du décret du 9 mai 2020.

Ce forfait mobilité durable doit permettre d'obtenir début 2021 normalement 100€ au titre de la demi-année 2020 (11 mai -31 décembre), sous réserve d'avoir effectué au moins 50 allers-retours à vélo (si vous êtes à temps plein ; au prorata si vous êtes à temps partiel) au cours de cette période.

En année pleine (à partir de 2021), il faudra avoir effectué au moins 100 trajets, et l'on touchera 200€ au début de l'année suivante.

Pour en bénéficier, il faut envoyer à l'employeur une attestation sur l'honneur précisant que l'on a effectué plus de 50 allers-retours à vélo entre le 11 mai et le 31 décembre. Cette attestation doit impérativement être envoyée avant le 31 décembre.

A l'heure actuelle, aucune instruction (formulaire-type, modalités techniques de mise en paiement...) n'a été diffusée par le Rectorat ou la Dsden. A suivre nous l'espérons sous peu, certaines académies ayant produit des circulaires.

Cependant les services de la Dsden recensent quand même actuellement les demandes.

Si vous êtes concerné-e, il faut s'adresser à votre gestionnaire.

Pour l'instant, dans l'attente d'éventuels documents à compléter, il faut simplement attester sur l'honneur avoir effectué plus de 50 allers-retours domicile-travail à vélo depuis le 11 mai (ou depuis la rentrée de septembre), et demander en conséquence à bénéficier du forfait mobilité durable au titre de l'année 2020.

COPIE au SNUipp-FSU pour suivi.

N'hésitez pas à nous contacter si question.

Les Infos et les textes: [ICI](#)



Positions administratives Rentrée 2021 : réintégration, disponibilité, congé parental

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

Demandes AVANT le 8 Janvier 2021 à l'IA via l'IEN

- ▶ N'hésitez pas si question !
- ▶ COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : **ici**



Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2021

ATTENTION aux délais : avant le 7 DECEMBRE 2020

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !
Tout est: **ICI****

COPIES au SNUipp-FSU



SNUipp FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos